selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit GP HERBICIDE

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001455

Nature chimique Mélange

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Deman-

der un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
(5-Chloroquinolin-8- yloxy)acetic acid	Cloquintocet- mexyl	88349-88-6	45.15
Pyroxsulam	Pyroxsulam	422556-08-9	21.5
kaolin	kaolin	1332-58-7	>= 5 - < 10 *

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022 1.2

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire. Moyen d'extinction approprié

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Autres informations

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version 1.2

Date de révision: 01/31/2024

Numéro de la FDS: 50001455

Date de dernière parution: 08/08/2022 Date de la première parution: 08/08/2022

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Conditions de stockage sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
kaolin	aolin 1332-58-7	TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respi-	2 mg/m3	ACGIH
		rable)		

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 01/31/2024 50001455 1.2

Date de dernière parution: 08/08/2022 Date de la première parution: 08/08/2022

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique solide

Forme granules

Couleur havane

Odeur douce

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

рΗ 4.13

Point de fusion/congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Masse volumique apparente 0.591 g/cm3 non tassé

0.6538 g/m3 Tapée

Solubilité

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'autoinflammation

IIIIIaiiiii

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): > 5,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Remarques: Données estimées

Données toxicologiques pour les composants

Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.12 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Remarques: Données toxicologiques pour les composants

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Remarques: Données toxicologiques pour les composants

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Données estimées

Données toxicologiques pour les composants

Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 6.11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Remarques: pas de mortalité

Pyroxsulam:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 5.12 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

DL50: > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5.07 mg/l

Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

DL50: > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Pyroxsulam:

Résultat : irritation légère

kaolin:

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.

Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Pyroxsulam:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

kaolin:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques : Matière active

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Pyroxsulam:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

kaolin:

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

Pyroxsulam:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau

Système de test: Cellules de lymphome de souris

Résultat: négatif

kaolin:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Pyroxsulam:

Espèce : Souris, mâle

NOAEL : 100

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité., Aucune inci-

dence sur la mère.

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Méthode: Directives du test 421 de l'OECD

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

Pyroxsulam:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Le poids des données ne supporte pas la classification

comme toxique pour la reproduction

kaolin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Pyroxsulam:

Organes cibles : Foie

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

kaolin:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 116 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Durée d'exposition : 90 d

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 5.3

algues/plantes aquatiques mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

ErC50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.0015 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

NOEC (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.0026 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 87.9 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 12.6

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024

EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 43.8

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Pyroxsulam:

Toxicité pour les poissons (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 87 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

(Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algues): 0.135 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.00257 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 10.1

mg/l

Durée d'exposition: 40 d

kaolin:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

Persistance et dégradabilité

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Pyroxsulam:

Biodégradabilité : Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Remarques: Difficilement biodégradable.

kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid:

Coefficient de partage (n-

log Pow: 0.095 (20 °C) pH: 7

octanol/eau)

Pyroxsulam:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aqua-

tiques est prévisible.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.01

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Sans objet

Mobilité dans le sol

Composants:

Pyroxsulam:

Répartition entre les compar- : Koc: 33.2 ml/g, log Koc: 1.52

timents environnementaux

Remarques: Hautement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

kaolin:

Répartition entre les compar- : Remarques: Faible mobilité dans le sol

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

timents environnementaux

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(PYROXSULAM)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : Ill

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

Dangereux pour l'environne :

ment

oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(PYROXSULAM)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

956

956

16 / 19

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022 1.2

Dangereux pour l'environne-

ment

oui

Code IMDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(PYROXSULAM)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F Polluant marin oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Classe

No. UN **UN 3077**

Nom d'expédition MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

() 9 Ш q

Groupe d'emballage Étiquettes Code ERG 171 Polluant marin oui()

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Non en conformité avec les inventaires **TCSI**

TSCA Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC Non en conformité avec les inventaires

DSL Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

Pyroxsulam

(5-Chloroquinolin-8-yloxy)acetic acid

ENCS Non en conformité avec les inventaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version 1.2	Date de révision: 01/31/2024		uméro de la FDS: 001455	Date de dernière parution: 08/08/2022 Date de la première parution: 08/08/2022
ISHL		:	Non en conformite	é avec les inventaires
KECI		:	Non en conformite	é avec les inventaires
PICCS		:	Non en conformite	é avec les inventaires
IECSC		:	Non en conformite	é avec les inventaires
NZIoC		:	Non en conformite	é avec les inventaires
TECI		:	Non en conformite	é avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicolo-

selon le Règlement sur les produits dangereux



GP HERBICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 08/08/2022 1.2 01/31/2024 50001455 Date de la première parution: 08/08/2022

gique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique